

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 361 . Vendredi 24 Novembre 2017

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE et REMISES DES RECOMPENSES

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 19h00

à la Salle Charles TRENET
7 avenue de la Vienne
86300 CHAUVIGNY



De 18h15 à 18h45 : Emargement des clubs

Le président du club est le **seul** à pouvoir émarger.

En cas d'absence de ce dernier, tout autre licencié du club peut le représenter mais doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un **pouvoir signé du président du club**.

D'autre part, du fait de la **dématérialisation des licences**, nous remercions les représentants des clubs de bien vouloir se munir d'une **impression de la licence** (ou liste des licenciés du club) **ou une présentation depuis un smartphone**.

AGENDA de la SEMAINE

Samedi 25 et dimanche 26 Novembre

10^{ème} journée National 3
9^{ème} journée R1
7^{ème} journée R2-R3-R4
7^{ème} journée R1-R2 Féminine
7^{ème} journée U19 R1-R2
8^{ème} journée U18 R1-R2
12^{ème} journée Champ. Nat. U17
8^{ème} journée U17 R1
8^{ème} journée U16 R1-R2
8^{ème} journée U15 R1
8^{ème} journée U14 R1-R2
7^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D5-D6
7^{ème} journée Féminines à 11
3^{ème} journée U10-U13 Fém. à 8
6^{ème} journée U17/U18-U15-U13-U11

Samedi 25 novembre

Stage Arbitres assistants
Commission Jeunes à 9h30

Dimanche 26 novembre

Remise Ethique à St Georges les Bx

Mercredi 29 Novembre

Commission Sportive à 14h00

Jeudi 30 Novembre

Commission Discipline à 17h30
Commission Jeunes à 17h30
CDDRFA à 18h45

Vendredi 1er Décembre

Assemblée Générale Financière et
remises des récompenses à Chauvigny
à 19h

Sommaire

A.G. Financière.....	p. 2
Partenaire.....	p. 5
Avis aux clubs.....	p. 6
Avis aux arbitres.....	p. 8
Avis aux éducateurs.....	p. 9
Commission Sportive.....	p. 11
Commission Jeunes.....	p. 17
Bureau CDA.....	p. 21
UNAF.....	p. 23
Informations diverses.....	p. 26

Match International Féminin France/Suède

Lundi 27 Novembre 2017 à 21h00
Au stade Chaban-Delmas de Bordeaux

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

BATI Sport[®]
Contractant général sports loisirs



CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE et REMISES DES RECOMPENSES

Mesdames, Messieurs les Président(e)s

Vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre de votre club, muni d'un pouvoir, à l'Assemblée Générale Financière du District de la Vienne de Football, associée à la remise de récompenses, qui auront lieu le :

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 19h00

**à la Salle Charles TRENET
7 avenue de la Vienne
86300 CHAUVIGNY**



De 18h15 à 18h45 : Emargement des clubs

Le président du club est le seul à pouvoir émarger. En cas d'absence de ce dernier, tout autre licencié du club peut le représenter mais doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un pouvoir signé du président du club.

Deautre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous remercions les représentants des clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou une présentation depuis un smartphone.

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

19h00 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Présentation des statuts types par l'Assemblée Générale

19h15 : ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE :

- Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 9 Juin 2017 à St Georges les Baillargeaux publié dans le journal électronique n° 358 bis du 3 Novembre 2017
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Présentation du bilan financier de la saison 2016/2017 par le Trésorier Général
- Intervention du Commissaire aux Comptes
- Validation des comptes
- Clôture de l'Assemblée Générale Financière par le président du District
- Informations diverses
- Remises des récompenses de la saison 2016/2017
- Intervention des personnalités



Extraits des Statuts du District de la Vienne de Football

L'Assemblée Générale

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

- 1 à 20 licenciés : 2 voix
- 21 à 40 licenciés : 3 voix
- 41 à 70 licenciés : 4 voix
- 71 à 100 licenciés : 5 voix

Ensuite 1 voix supplémentaire par tranche de 50 licenciés au-delà de 100 et jusqu'à 250, soit au total :

- 101 à 150 licenciés : 6 voix
- 151 à 200 licenciés : 7 voix
- 201 à 250 licenciés : 8 voix
- au-dessus de 250 licenciés, limitation à 9 voix.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date de leur nouvelle licence,
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature,
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

La Secrétaire Générale, Béatrice MATHIEU.
Le Président, Stéphane BASQ.



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale Financière Du District de la Vienne de Football Du Vendredi 1^{er} Décembre 2017 à Chauvigny

POUVOIR

Je soussigné :

Président du club :

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale Financière du District donne pouvoir à :

Nom et prénom : N° de licence :

Pour représenter le club :

.....

Cachet du club

Signature
(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

Nota important :

Ce pouvoir peut être remis à un membre d'un autre club porteur d'une carte de dirigeant de la saison en cours.



CONSTRUCTIONS MODULAIRES INDUSTRIALISÉES

Un autre Moyen de construire

NOUVEAU



Couverture terrain multisport

HallSport®



Vestiaires

Respect des délais
Respect des budgets



Intégration & Adaptation

- Tribunes
- Vestiaires
- Club House
- Boudromes, Batiments divers sportifs
- Couverture de terrains multisports
- Gradins

intérieurs-extérieurs



Tribune



Tribune

BATI Sport®

Contractant général sports loisirs

Tél: 05 49 20 10 11 - Fax: 05 49 20 11 12
batisport@wanadoo.fr - www.batisport.fr



AVIS AUX CLUBS

Réunion avec les clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

Les clubs en Infraction, ou susceptibles de l'être, avec le Statut de l'Arbitrage, organisée par la Commission Départementale de Recrutement et de Fidélisation d'Arbitrage aura lieu le :

Jeudi 30 novembre 2017 à 18h45
Au District de la Vienne de Football

Les clubs concernés ont reçu une invitation par Zimbra.

La réunion sera animée par **Séverin RAGER**, notre Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

Après une présentation très ludique, un temps d'échange sera proposé pour parler des problèmes liés au Recrutement et à la Fidélisation des Arbitres.

N'hésitez pas à venir avec de potentiels candidats arbitres qui pourraient ainsi recevoir les toutes dernières nouvelles concernant la fonction d'arbitre.

Fiches d'encadrement 2017/2018

À remettre au District de la Vienne de Football RAPIDEMENT

Angles Sur Anglin . Antran - Availles Limouzine . Bonnes . Bouresse . Brux - Ceaux la Roche . Châtain - Châteaufort
Targé - Ozon FC - Châtelleraut Portugais . Colombiers . Coulombiers - Coussay - G.J Val de Clouère - G.J. Mable et
Vienne . Usson Isle . Jazeneuil - Jouhet Pindray - La Ferrière Airoux - La Puye La Bussière - La Roche Posay . Lathus
. Latillé - Lavoux Liniers - Leignes Sur Fontaine - Leigné sur Usseau - Les Ormes - Les Roches / Villedieu . Lhommaizé -
Lussac les Châteaux . Magné . Mazerolles . Millac . Mirebeau . Moncontour . Montamisé . Monthoiron -
Monts/Guesnes - Nieuil Le Espoir - Paizay le Sec . Persac . Plaisance - Poitiers Beaulieu - Poitiers Gibauderie - Poitiers
Portugais - Poitiers PTT - Pouillé Tercé . Pressac . Sanxay . Saulgé - Senillé/St Sauveur . Sillars . St Pierre de Maillé -
St Saviol - Thuré Besse . Vellèches . Vendelogne . Vernon - Vouneuil/Biard - Vouneuil/Vienne - Vouzailles

MAJ le 23/11/17

Trophées du Mozaïc Foot Challenge 2016/2017

La remise des récompenses des trophées du Mozaïc Foot Challenge 2016/2017 aura lieu le :

Vendredi 8 décembre 2017 à 19h30
Au Crédit Agricole Touraine Poitou de Poitiers

Cette soirée est réservée aux lauréats qui recevront prochainement une invitation.

PLATEAUX U6-U9

Les plateaux U6-U7-U8-U9 sont disponibles sur le site du District, rubrique « Clubs » - « Plateaux U6-U9 »

Vous souhaitez informer les autres clubs de votre plateau, merci de nous transmettre par Zimbra le lieu, la date, l'heure de rendez-vous des équipes ainsi que la (ou les) personne(s) à contacter avec ses coordonnées et nous les publierons sur le site du District.



STAGES CANDIDATS ARBITRES

Stages Candidats Arbitres en internat :

- Planning et lieux de formation proposés (*) :
 - **1 au 3 décembre à Puymoyen (16)**
 - 1 au 3 décembre à Marsac (24)
 - 15 au 17 décembre au Haillan (33)
 - 4 et 6 janvier au Haillan (33)
 - 12 au 14 janvier à Marsac (24)
 - **26 au 28 janvier à Puymoyen (16)**
 - 26 au 28 janvier au Haillan (33)

() Inscription possible aux lieux et dates les plus adaptés à chaque candidat, indépendamment de son lieu de résidence effectif.*

Le coût de la formation est de 120 " pour les frais d'inscription et pédagogiques. Des coûts relatifs à l'hébergement et aux repas seront à rajouter en cas d'internat pour le stagiaire.

Pour s'inscrire : site du District, rubrique « Formations » - « Deviens arbitre ! ».



AVIS AUX ARBITRES

PREPA LIGUE : Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 19h30 au District de la Vienne de Football

ECOLE D'ARBITRAGE n° 3 : Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 19h30 au District de la Vienne de Football

STAGE ANNUEL DES ARBITRES : Samedi 2 décembre 2017 de 8h15 à 16h30 au CREPS DE BOIVRE

IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à l'IR2F **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.

INDISPONIBILITES ARBITRES

N'oubliez pas de saisir vos **indisponibilités** sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU WEEK END

Afin de joindre les responsables des désignations de semaine à partir du vendredi 17h30 et jusqu'à 2 heures avant le coup d'envoi de votre désignation, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez dorénavant contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'envoyer des mails au District pour toute demande ou modification.

Planning prévisionnel 2017/2018

- Mardi 28/11/2017 : CDA plénière n°4
- Vendredi 01/12/2017 : Ecole d'arbitrage n° 3
- Samedi 02/12/2017 : Stage annuel CREPS
- Vendredi 15/12/2017 : Formation arbitres débutants
- Vendredi 02/02/2018 : Ecole d'arbitrage n°4
- Mardi 06/02/2018 : CDA plénière n°5
- Vendredi 16/02/2018 : Formation arbitres débutants
- Vendredi 02/03/2018 : Ecole d'arbitrage n°5
- Samedi 03/03/2018 : Stage arbitres D1
- Vendredi 16/03/2018 : Formation arbitres débutants
- Mardi 27/03/2018 : CDA plénière n°6
- Samedi 28/04/2018 : Examen théorique des arbitres de District.
- Samedi 12/05/2018 : Stage JA
- Dimanche 13/05/2018 : Examen théorique des candidats Ligue
- Vendredi 18/05/2018 : Assemblée générale de fin de saison (à confirmer)
- Jeudi 7/06/2018 : CDA . validation des classements.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION CONTINUE – Recyclage BMF – BE1 – BEF

Les éducateurs ou entraîneurs titulaires du BEES1, BMF, BEF doivent suivre obligatoirement, tous les deux ans, un stage de formation continue de deux journées (16h), organisées par les ligues régionales.

A ce titre et pour répondre à la situation de chacune des personnes concernées, deux sessions sont programmées au sein du District de Football de la Vienne. Découvrez les dates dans « Informations diverses » du présent journal.

LABEL JEUNE F.F.F – saison 2017/2018

Pour la 3^{ème} saison consécutive, cette opération lancée par la Fédération via les Ligues et les Districts est renouvelée. A ce titre, un document relatant les grands principes de ce dispositif et le processus pour vous lancer dans cet outil de auto-diagnostic est disponible sur le site du District de la Vienne (rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Technique »).

DEFIS SPORTIFS U10 à U15 A retourner avant le 12 janvier 2018

Les documents sont disponibles sur le site du District rubrique « Documents » - « Documents Généraux » - « Technique ». **A renvoyer au District de la Vienne avant le Vendredi 12 Janvier 2018.**

IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à l'IR2F **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez que il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.



CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES

saison 2017/2018

	C.F.F.1			C.F.F.2		C.F.F.3		C.F.F.4		MODULES COMPLEMENTAIRES		
	Module U9	Module U11	CERTIFICATION	Module U15	CERTIFICATION	Module Senior	CERTIFICATION	Module Projet Associatif	Module Projet Educatif et Sportif	Module U7	Module GARDIEN de BUT (Découverte)	Module FUTSAL
	16H (2 x 8h) 8h30-17h30	16H (2 x 8h) 8h30-17h30		16H (2 x 8h) 8h30-17h30		16H (2 x 8h) 8h30-17h30		16H	16H (2 x 8h) 8h30-17h30	8H 8h30-17h30	16H (2 x 8h) 8h30-17h30	8H 8h30-17h30
SESSIONS	LUNDI 28 et MARDI 29 AOUT 2017	MERCREDI 30 et JEUDI 31 AOUT 2017	LUNDI 16 AVRIL 2018	MARDI 24 et MERCREDI 25 OCTOBRE 2017	MARDI 17 AVRIL 2018	VENDREDI 26 et SAMEDI 27 JANVIER 2018	MERCREDI 18 AVRIL 2018	VENDREDI 20 (8h30-17h30), SAMEDI 21 (8h30-12h30) et JEUDI 26 (18h-22h) OCTOBRE 2017	VENDREDI 3 et SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017	SAMEDI 21 OCTOBRE 2017	JEUDI 19 et VENDREDI 20 AVRIL 2018	SAMEDI 6 JANVIER 2018
	LUNDI 12 et MARDI 13 FEVRIER 2018	MERCREDI 14 et JEUDI 15 FEVRIER 2018								SAMEDI 17 MARS 2018		
Lieux	POITIERS Complexe Sportif St Nicolas 156, route de Parthenay - 86000	POITIERS Complexe Sportif St Nicolas 156, route de Parthenay - 86000	à définir	POITIERS Complexe Sportif St Nicolas 156, route de Parthenay - 86000	à définir	POITIERS Complexe Sportif St Nicolas 156, route de Parthenay - 86000	à définir	POITIERS siège du District de Football Vienne 1, rue François Prat - 86000	POITIERS siège du District de Football Vienne 1, rue François Prat - 86000	POITIERS siège du District de Football Vienne 1, rue François Prat - 86000	POITIERS Complexe Sportif St Nicolas 156, route de Parthenay - 86000	QUINCAY Complexe Sportif Socio Culturel 1, Place du Champ de Bataille - 86290

Sous réserve de modifications en cours de saison et de formations complémentaires selon des demandes particulières de clubs.

Toutes des INSCRIPTIONS se font sur le site internet du DISTRICT (rubrique "TECHNIQUE" - "INSCRIPTIONS")



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 novembre 2017
Procès-verbal n° 17

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 16 avec les modifications suivantes :

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 19651742 : Poitiers Cep (1) È Vouneuil sous Biard (1) en poule B du 29/10/17.

Évocation :

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 14 du 02/11/17, concernant **le reste est inchangé**

AVIS AUX CLUBS

RAPPEL des BONNES PRATIQUES de la FMI par la FFF

L'équipe **recevante** est en charge de la FMI ; c'est la seule qui doit réaliser des récupérations de données. L'équipe **visiteuse** ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

RAPPEL à tous les ARBITRES (Officiels ou bénévoles)

La Commission demande aux arbitres une plus grande vigilance, à la fin de la rencontre, au moment de compléter la FMI sur la participation ou non des joueurs remplaçants.

En effet, la Commission a constaté la non-participation importante aux rencontres de joueurs remplaçants, ce qui pourra avoir une incidence, en fin de saison, lors de l'examen des réserves.

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
2	B	2	01/10/17	19616900	Poitiers St Eloi (1)	Civaux (1)	match en retard De CNA	03/12/2017
4	A	6	18/11/17	19652020	Loudun (2)	Poitiers Gibauderie (1)	brouillard	27/01/2018 à 20h
5	A	6	18/11/17	19652550	Les Trois Moutiers (1)	Coussay (1)	brouillard	02/12/2017
6	B	11	21/01/18	19653503	Oyré Dangé (4)	St Rémy sur Creuse (1)		03/12/17
6	B	2	01/10/17	19653446	Châtelleraut Réunionnais (1)	Ouzilly/Colombiers (1)		28/01/18
6	D	6	19/11/17	19653737	Nalliers (1)	St Pierre de Maillé (1)		03/12/17
6	G	2	01/10/17	19654110	Croutelle (1)	Poitiers Beaulieu (2)	engagement tardif	28/01/18



Accompagnement des équipes et présence sur le banc de touche :

Rappel de l'article 7.7 des RG de la LFNA : chaque équipe doit obligatoirement être accompagnée par au moins un dirigeant inscrit sur la feuille de match (informatisée ou papier)

Liste des équipes en Championnat ou Coupes qui n'avaient pas de dirigeant inscrit sur le banc de touche pour la journée des 18 et 19/11/17.

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| • Départemental 6 | Moncontour (2) | Monts sur Guesnes (1) |
| | Mirebeau (3) | Leigné sur Usseau (3) |
| | Vellèches (1) | Châtellerault Réunionnais (1) |
| | Poitiers Asptt (3) | Ouzilly/Colombiers (2) |
| | Magné/La Ferrière (1) | Chabournay/Vendeuvre (3) |
| | Latillé (2) | Les Roches La Villedieu/Smarves (2) |
| | Charroux Mauprévoir (2) | |

OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES SAISON 2017 - 2018

Ce premier examen de la situation des clubs à la mi-novembre 2017 a pour but de vérifier le nombre d'équipes engagées ainsi que le nombre de joueurs licenciés pour les clubs évoluant en entente ou au sein d'un groupement et d'informer les clubs concernés sur leur situation face à leurs obligations pour la saison 2017-2018 pour chaque niveau de compétition.

Un second examen de la situation des clubs soumis à obligation aura lieu en mars-avril 2018 pour vérifier la participation régulière des équipes et des joueurs évoluant en entente ou groupement, les obligations étant alors cumulées. C'est à ce moment-là que la commission statuera définitivement sur la situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2017-2018. Les décisions seront applicables pour la saison 2018-2019.

Important : La Commission attire l'attention de l'ensemble des clubs soumis à obligation et plus particulièrement celle des clubs cités ci-après sur la participation régulière de leurs joueurs.

Situation des clubs au 15 novembre 2017

Départemental 1 :

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2017-2018 à l'exception des clubs ci-après :

- Château-Larcher : manque 1 joueur pour une équipe à 11 (1^{ère} année d'infraction)
Les joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats de l'entente.
- Fleuré : manque 3 joueurs pour 1 équipe à 11 (3^{ème} année d'infraction)
Les joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats de l'entente.
- Poitiers Asptt : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest.
Les équipes d'un groupement associées en entente à un club ne remplissent pas les conditions d'obligations (1^{ère} année d'infraction).
- Ozon : manque 1 équipe à 8 (1^{ère} année d'infraction)

Départemental 2 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2017-2018 à l'exception du club ci-après :

- Nord Vienne : manque 1 équipe (autre qu'U11) (1^{ère} année d'infraction).



Départemental 3 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U6-U9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2017-2018 à l'exception des clubs ci-après :

- Biard : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest.
Si un groupement n'est pas en règle, aucun club le composant ne l'est (1^{ère} année d'infraction).
- Leignes sur Fontaine : n'a pas d'équipe de jeunes (1^{ère} année d'infraction).
- Poitiers Baroc : manque 1 équipe à 11 au sein du GJ Cap Ouest.
Si un groupement n'est pas en règle, aucun club le composant ne l'est (1^{ère} année d'infraction).
- St Saviol: aucun licencié et pas d'équipe de jeunes. (2^{ème} année d'infraction)

Sanctions pour toutes les Divisions :

En 1^{ère} année d'infraction, le club bénéficiera d'une dérogation.

En 2^{ème} ou 3^{ème} année d'infraction, l'équipe en position d'accession en fin de saison, ne pourra accéder et sera maintenue avec des amendes ou des obligations de formation.

En 4^{ème} année d'infraction : rétrogradation de l'équipe dans la division inférieure.

Rappel : La Commission rappelle au club de Fleuré en 2^{ème} année d'infraction lors de la saison 2016-2017 qu'il a jusqu'à la fin de la saison pour inscrire un de ses licenciés à une formation CFF. Dans le cas contraire, le club sera amendé du montant d'une formation CFF.

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 19616562 : Château Larcher (1) È Ozon (1) du 19/11/17

Courriels de l'arbitre de la rencontre M. LABBEE Lionel et du club de Château Larcher.

Inversion dans la numérotation des joueurs MARCHAND Yannick (devient n°13) et DESCHAMPS Antoine (devient n°14), ce dernier n'a pas participé à la rencontre.

Modification faite sur la feuille de match.

Pour information : les joueurs suspendus sont systématiquement contrôlés avant la homologation des rencontres.

Évocation :

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Ozon (1) d'un joueur (licence n° 2547111858) en état de suspension. Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant la homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club d'Ozon lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 06 décembre 2017, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 19652020 : Loudun (2) È Poitiers Gibauderie en poule A du 18/11/17

Rencontre non jouée en raison du brouillard.

Les frais de déplacement de l'arbitre et de l'observateur sont pris en charge par le District.

Match n° 19652178 : Coussay les Bois (1) È Vicq sur Gartempe (2) en poule B du 14/01/18

Demande du club de Coussay les Bois pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Coussay les Bois.



Match n° 19652421 : Mazerolles/Lussac (1) È Châtain (1) en poule D du 25/11/17.

La Commission enregistre la décision de la Commission régionale de Discipline qui donne **1 match de suspension ferme du terrain de Mazerolles à compter du 16/11/17.**

Compte-tenu du délai trop court qui pénalise l'équipe de Châtain, la Commission décide de reporter exceptionnellement la date d'effet de la sanction au 10/12/17.

Le match en rubrique est maintenu le samedi 25 novembre 2017 à 20h.

Match n° 19652433 : Mazerolles/Lussac (1) È Valdivienne (2) en poule D du 16/12/17.

En raison de la suspension de son terrain, la Commission demande au club de Mazerolles de trouver un terrain de repli pour la rencontre en rubrique avant le 29/11/17.

Attention : la rencontre pourra être décalée au dimanche en fonction du terrain proposé par le club de Mazerolles

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 19652550 : Les 3 Moutiers (1) È Coussay (1) en poule A du 19/11/17

Courriel de l'arbitre M. DAUNAY Xavier.

Rencontre non jouée en raison du brouillard.

Les frais de déplacement de l'arbitre (39.30") sont pris en charge par le District.

Match n° 19652685 : Beaumont (4) È Oyré Dangé (3) en poule B du 26/11/17

Inversion de la rencontre, le match se disputera à Dangé à 15h.

Match n° 19652751 : Oyré Dangé (3) - Beaumont (4) en poule B du 25/03/18

Inversion de la rencontre, le match se disputera à Beaumont à 14h sur le terrain annexe.

Match n° 19652818 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Senillé St Sauveur / Monthoiron (2) en poule C du 26/11/17

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Bonneuil Matours (au lieu de Archigny) à 15h.

Match n° 19653207 : Vouneuil sous Biard (3) È Château Larcher (2) en poule F du 19/11/17

Courriel du club de Vouneuil sous Biard (18/11/17 à 19h18) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil s/ Biard (3) (sans déplacement de l'équipe de Château Larcher (2))

Amende de 31" au club de Vouneuil s/ Biard.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 19653334 : St Christophe (2) È Moncontour (2) en poule A du 05/11/17.

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 15 du 08/11/17, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Moncontour (2) d'un joueur (licence n° 1129325116) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie de révoocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Moncontour a été informé et n'a pas formulé d'observations,

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour un match de suspension à compter du 30/10/17 et que l'équipe de Moncontour (2) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe de Moncontour (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Christophe (2) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits de révoocation (soit 38 ") seront débités au club de Moncontour.

Dossier classé.

Match n° 19653340 : ASM (3) È Mouterre Silly (1) en poule A du 19/11/17.

1^{er} forfait de l'équipe d'ASM (3) (sans déplacement de Mouterre Silly (1)).

Amende de 18" au club d'ASM.

Match n° 19653503 : Oyré-Dangé (4) È St Rémy sur Creuse en poule B du 21/01/18

La Commission comprend les difficultés du club de St Rémy sur Creuse et fixe la rencontre au 03/12/17.



Match n° 19654007 : ACG Foot Sud 86 (3) È Adriers (2) en poule F du 25/11/17

Arrêté municipal de la mairie de Château Garnier en date du 16/11/17 interdisant les rencontres en nocturne pour un problème de éclairage.

La rencontre en rubrique se déroulera le dimanche 26/11/17 à 15h.

Match n° 19654019 : ACG Foot Sud 86 (3) È Millac (1) en poule F du 16/12/17

Arrêté municipal de la mairie de Château Garnier en date du 16/11/17 interdisant les rencontres en nocturne pour un problème de éclairage.

La rencontre en rubrique se déroulera le dimanche 17/12/17 à 15h.

Match n° 19653340 : Rouillé (3) È Iteuil (2) en poule G du 19/11/17.

1^{er} forfait de l'équipe d'Iteuil (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club d'Iteuil.

Match n° 19654264 : Mignaloux Beauvoir (3) È Montamisé (3) en poule H du 19/11/17.

Courriel du club de Montamisé (19/11/17 à 13h43) annonçant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Montamisé (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Montamisé.

Match n° 19654269 : Buxerolles (3) È Poitiers Beaulieu (1) en poule H du 26/11/17

La rencontre se déroulera sur le terrain annexe (en herbe) au lieu du terrain Honneur (Synthétique)

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 19919726 : Buxerolles / Poitiers Gibauderie (1) È St Cerbouillé (1) en poule A du 26/11/17

La rencontre se déroulera sur le terrain Honneur (Synthétique) au lieu du terrain annexe (en herbe)

CHAMPIONNAT FEMININ U10 / U13

Courriel du club de Chamois Niortais :

Signalant un changement d'installations pour les matchs à domicile. Les rencontres se dérouleront sur le stade de la Grande Croix (au lieu du stade de la Mineraie)

Equipes concernées: ASM, Châtellerauld SO, Jaunay Clan, Vendevre/Chab/StG/Cer, Chauray, Echiré St Gelais, Fontaine/Liqugé, La Chapelle Bâton et Lusignan.

Courriel du club de Lusignan :

Après vérification, les feuilles de matchs des rencontres suivantes :

Match n° 20138228 : Lusignan (1) . La Chapelle Bâton (2) en Féminines U10/U13 Niveau 2 poule A

Match n° 20138246 : Lusignan (2) . La Chapelle Bâton (1) en Féminines U10/U13 Niveau 2 poule B

ne sont toujours pas parvenues au District, à ce jour.

FUTSAL FEMININ

La Commission en liaison avec la sous-commission Futsal va proposer des rencontres en salle sur

3 journées en janvier 2018 : les 13/14, 20/21 et 27/28.

Afin de préparer ces journées, la Commission demande aux équipes volontaires de s'engager via Footclubs **avant le 15 décembre 2017.**

Cette saison, les rencontres sont ouvertes aux équipes de la Vienne : Seniors, U14/U17 et U10/U13 (Ligue et District) engagées ou non en compétition, la seule contrainte sera que les joueuses soient licenciées.

Les clubs disposant de salles sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible.

DIVERS

Courriel du club de Coussay les Bois :

Pris note.

Courriels des clubs de Coussay les Bois et Coussay en Mirebeau :

Réponses par la messagerie Zimbra.



Courriel de la mairie de Montmorillon en date du 17/11/17 informant qu'une seule rencontre par week-end ne sera autorisée sur le stade Jean Ranger à compter du 20/11/17 jusqu'au mois de février

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 18 et 19/11/17.

- 1^{er} avertissement

Départemental 6 : Coussay les Bois (2) . Ouzilly/Colombiers (2) en poule B
Bouresse/Persac (2) . Sillars (2) en poule E

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 19652414 : Valdivienne (2) . La Chapelle Viviers (1) en Départemental 4 poule D du 18/11/17.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/11/17.

- Dossier en instance :

Départemental 4 : Match n° 19652418 : Verrières (2) . Adriers (1) en poule D
Feuille de match reçue, rapport FMI réclamé

Départemental 5 : Match n° 19653076 : Mazerolles/Lussac (2) . Usson L'Isle (2) en poule E
Feuille de match reçue, rapport FMI réclamé

- Dossiers classés :

Départemental 3 : Match n° 19651883 : Biard (1) . St Saviol (1) en poule C
Feuille de match et rapport FMI reçus

Départemental 5 : Match n° 19653076 : Mazerolles/Lussac (2) . Usson L'Isle (2) en poule E
Feuille de match reçue, rapport FMI réclamé

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

Rencontres des 18 et 19/11/17

Match n° 19652152 : La Puye / La Bussière (1) . Pleumartin/La Roche Posay (1) en D4 poule B (20/11/17 à 20h53)

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres du 19/11/17

Match n° 19654129 : Poitiers Gibauderie (2) . Poitiers Beaulieu (2) en D6 poule G du 19/11/17

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

Prochaine réunion : le mercredi 29 novembre 2017 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 23 novembre 2017
Procès-verbal n° 11

Président : M. Philippe BARRITAUULT
Présents : Mmes Maryse MOREAU et Sylvie TESSERAU
 MM. Patrick CAMPOS, Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Yannick METHIVIER

Approbation du PV n° 10 sans modification :

AVIS AUX CLUBS

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
U 13	3	B	1	30/09/17	20034184	Antoigné (1) / Naintré (3)	engagement tardif	mercredi 29/11/17 à 16h
U 13	3	B	2	07/10/17	20034189	Naintré (3) / Dissay (1)	engagement tardif	avant le 02/12/17
U 13	3	E	1	30/09/17	20034273	Migné Auxances (3) / Sèvres/Montamisé (2)	engagement tardif	avant le 02/12/17
U 13	3	E	2	07/10/17	20034279	St Benoît (2) / Migné Auxances (3)	engagement tardif	avant le 02/12/17

Challenge Jongleries :

U11 : 7 octobre, 11 et 18 novembre 2017 (**rattrapage : 25 novembre**)

U13 : 7 et 14 octobre et 18 novembre (**rattrapage : 25 novembre**)

Festifoot :

> 2^{ème} tour le samedi 9 décembre 2017

> Finale le 7 avril 2018

Challenge DANSAC :

- 1^{er} tour le samedi 9 décembre
- 2^{ème} tour le samedi 20 janvier 2018
- 3^{ème} tour le samedi 31 mars 2018
- Finale le 2 juin 2018

U17/U18

Match n° 20033239 : Buxerolles (1) È Loudun (1) en Départemental 1 poule A du 18/11/17

1^{er} forfait de Loudun (1) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Loudun.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. HORDE Emmanuel sont à la charge du club déclarant forfait.

La somme de 24.06" sera débitée au club de Loudun pour être créditée à l'intéressé.

U13

Match n° 20034263 : Buxerolles (2) È Vouneuil /Quinçay / Béruges (2) en Départemental 3 poule D du 18/11/17

1^{er} forfait de Vouneuil/Quinçay/Béruges (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de Vouneuil sous Biard.

**Match n° 20034316 : Sèvres / Montamisé (3) È St Savin / Vicq (1) en Départemental 3 poule F du 18/11/17**

1^{er} forfait de Sèvres / Montamisé (3) (sans déplacement de St Savin / Vicq (1)).

Amende de 10" au club de Sèvres Anxaumont.

U11**Courriel du club de Montamisé :**

Nécessaire fait.

Match n° 20147411 : Naintré (3) È Antoigné (1) en Départemental 3 poule B

Courriel du club d'Antoigné signalant la blessure (dent cassée) du joueur VIDEAU Arthur.

Rectification faite sur la feuille de match

Match n° 20147502 : Cissé (2) È Poitiers St Eloi (2) en Départemental 3 poule F du 18/11/17

1^{er} forfait de Cissé (2) (sans déplacement).

Courriel du club de Cissé (21/11/17 à 21h24) annonçant le forfait général de son équipe.

Amende de 30" au club de Cissé.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.

Courriel du club de Bonneuil Matours :

Les rencontres de l'entente Bonneuil/Vouneuil se dérouleront au stade de Vouneuil sur Vienne.

Match n° 20147564 : Saulgé / Lathus / La Trimouille (1) È GJ 3 Vallées 86 (3) en Départemental 3 poule J du 18/11/17

1^{er} forfait de Saulgé / Lathus / La Trimouille (1) (sans déplacement de GJ 3 Vallées 86 (3)).

Amende de 10" au club de Saulgé.

Match n° 20147565 : GJ Foot Sud 86 (3) È Valdivienne (2) en Départemental 3 poule J du 18/11/17

Courriel du club de Valdivienne (17/11/17 à 23h05)

1^{er} forfait de Valdivienne (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Valdivienne.

PLATEAUX U7 - U9**Courriel du club d'Availles en Châtelleraut :**

Feuilles de compte rendu reçues.

Plateau du 14/10/17 : 1 club organisateur : Beaumont St Cyr

Plateaux du 21/10/17 : 2 clubs organisateurs : Jaunay Clan et Poitiers Asac

Plateau du 28/10/17 : 1 club organisateur : Availles en Châtelleraut

Plateaux du 18/11/17 : 2 clubs organisateurs : Champigny le Rochereau et Mignaloux Beauvoir



FESTIFOOT

Rencontres du samedi 09/12/17

POULE A	POULE B	POULE C
CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	ASM 1	NEUVILLE de POITOU 1
CHATELLERAULT SO 1	CHATELLERAULT SO 2	POITIERS FC 1
LOUDUN 1	GJ MABLE et VIENNE 1	SEVRES ANX / MONTAMISE 1
NAINTRE 1	GJ VIENNE et CREUSE 1	VOUNEUIL / QUINCAY / BERUGES 1
POULE D	POULE E	POULE F
GJ VALLEES du MIOSSON 1	GJ VAL VIENNE et MOULIERE 1	GJ 3 VALLEES 86 1
JAUNAY CLAN 1	GJ VALLEES du MIOSSON 2	GJ VAL de CLOUERE 1
POITIERS FC 2	MONTMORILLON 1	LIGUGE 1
VOUILLE 1	POITIERS FC 3	MONTMORILLON 2
POULE G	POULE H	
LIGUGE 2	BUXEROLLES 1	club recevant le plateau
DISSAY 1	CHASSENEUIL-St GEORGES 1	
POITIERS 3 CITES 1	CHÂTEAU LARCHER / VIVONNE 1	
VENDEUVRE / CHAB 1	GJ VAL de VONNE 1	

- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la finale départementale prévue le samedi 07 avril 2018 (lieu à fixer)
- 1 seule équipe par club qualifiée pour la finale, dans ce cas, qualification du 3ème de la poule

CHALLENGE U11

Plateau n°15 du 04/11/17 : la Commission demande aux clubs de Poitiers 3 cités et GJ Foot Val Vert de lui communiquer les scores des matchs les ayant opposés aux autres équipes, avant le jeudi 30/11/17, afin de pouvoir faire le calcul des meilleurs 3èmes.

DIVERS

Courriel du club de Montmorillon :

Pris note.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 120€

Rencontres du 18/11/2017 :

Match n° 20033762 : GJ Foot Sud 86 (1) . Poitiers FC (1) en U13 Départemental 1 poule B

Match n° 20034142 : GJ Foot Sud 86 (2) . GJ Val de Clouère (1) en U13 Départemental 2 poule C

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres du 18/11/17

- 1^{er} avertissement

U13 Départemental 1 : Sud Vienne région de Couhé (1) . Châtelleraut SO (2) en poule B

U13 Départemental 2 : GJ Foot Sud 86 (2) . GJ Val de Clouère (1) en poule C

U11 Départemental 2 : Sud Vienne région de Couhé (2) . GJ Vallées du Miosson (4) poule D

Sud Vienne région de Couhé (1) . Vivonne / Château Larcher (1) poule E

U11 Départemental 3 : Cissé (1) . Poitiers FC (3) en poule E

**LICENCES MANQUANTES**

Amende de 6 Öpar licence manquante

Rencontres du 18/11/2017 :

Match n° 20034201 : So Châtellerault (3) en U13 Départemental 3 poule B : 1

Prochaine réunion : sur convocation le jeudi 30 novembre 2017 à 17h30.

**Le Président, Philippe BARRITAULT
La Secrétaire, Maryse MOREAU**



Bureau de la Commission de District d'Arbitrage

Réunion du mercredi 22 Novembre 2017
Procès-verbal n° 3

Président de séance : Bruno DUPUIS, Vice-Président Délégué de la CDA

Présents : Mme I. TOURRAIS, MM. G. CHARON, P. RIVIERE.

Excusée : Mme. N. LE BRETON

Approbation du PV n° 2 du 03 Octobre 2017.

ETUDE DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriels reçus de :

- David FERREIRA COELHO : Pris connaissance . Transmis au pôle désignations.
- Abdelghami OURAHOU : Pris connaissance - La CDA ne peut accéder à sa demande pour une raison de équité vis-à-vis des arbitres de sa catégorie.
- Sébastien THIMON : Pris connaissance . Transmis au pôle observations.
- Dimitry AUCHER : Pris connaissance.
- Club de Nieuil l'Espoir : Pris connaissance . Une réponse sera apportée au club par la Présidente de CDA

AUDITION N°1

Le bureau reçoit Rachid LAGHZAOUI et David PLAINCHAMP.

Attendu que la CDA a pris connaissance d'un courrier de la part de Rachid LAGHZAOUI.

Attendu que Rachid LAGHZAOUI est invité à expliquer les propos tenus dans son courrier, ce dernier expose ses arguments.

Attendu que la CDA lui rappelle qu'une observation ne peut être annulée conformément au règlement intérieur (RI),

Attendu que les griefs évoqués par Rachid LAGHZAOUI sont irrecevables,

Le bureau se conforme au RI et décide de valider l'observation faite par David PLAINCHAMP et rappelle également à l'intéressé de soigner son comportement vis-à-vis des clubs, de la CDA et de toutes les composantes du football.

AUDITION N°2

Le bureau reçoit Sébastien THIMON et Amin BOUAYYAD.

Attendu que la CDA a pris connaissance d'un courrier de la part de Sébastien THIMON.

Attendu que Sébastien THIMON est invité à expliquer les propos tenus dans son courrier.

Attendu que celui-ci met en cause directement Amin BOUAYYAD, ce dernier est invité à répondre aux accusations,

Attendu qu'à la suite des arguments avancés par ces deux personnes, le bureau interprète ces différences comme un manque de communication et de compréhension de la part de chacun.

Le bureau les remercie de s'être exprimés et tient à rappeler qu'un observateur doit se présenter à l'arbitre dans un délai respectable avant le coup de sifflet.

AUDITION N°3

Le bureau reçoit Richard CASADEBAIG.

Attendu que la CDA a pris connaissance d'un courriel de la part de Richard CASADEBAIG.

Attendu que Richard CASADEBAIG est invité à expliquer les propos tenus dans son courriel.

Attendu que le bureau lui rappelle qu'une observation ne peut être annulée conformément au RI,

Le bureau se conforme au RI et décide de valider l'observation réalisée sur cette rencontre.

**CERTICATS MEDICAUX**

Reçu de :

- Sébastien THIMON jusqu'à la fin de la saison.
- Cyril DUBREUIL : 14 jours à compter du 17/11/2017.
- Sébastien BERGERON : 15 jours à compter du 20/11/2017 (prolongation).
- Nicolas GIRAUD : arrêt de sport jusqu'au 08/01/2018 (prolongation).

La CDA leur souhaite un bon rétablissement et les informe qu'ils devront ***impérativement*** fournir un certificat de reprise à l'arbitrage pour être de nouveau désignables, excepté Cyril, son arrêt étant inférieur à 21 jours.

Prochaine CDA le 05/12/2017 à 18h30 au District de la Vienne de Football

**Le Président de séance,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON**



UNAF 86

Réunion du lundi 13 novembre 2017 Procès-verbal n° 3

Président : M. LAVAUD

Présents : MM BAJOUX, BOUILLEAU, BRISSONNET, FAVARD, GALLAS, GALLOT, PLAINCHAMP, POHIN, RIVIER

Excusé(s) : Mlle AUBOURG, MM. AUGER, GROLLEAU

Invitée : Mme TOURRAIS

Approbation du PV du 24 Octobre 2017 avec les modifications suivantes :

Il fallait lire dans la rubrique : Réunion Section Régionale Nouvelle-Aquitaine

Remerciements à Monsieur Stéphane **BASQ**, Président du District pour avoir offert les viennoiseries ainsi que pour le prêt des salles.

Il fallait aussi lire Monsieur Jean-Louis **OVAN** et non Madame dans la commission AG SR.

CONDOLEANCES

L'UNAF 86 adresse ses condoléances à Monsieur Claude **BRACHET** pour le décès de son épouse

Nous avons reçu les remerciements de la famille **AUBUGEAU** pour le décès de Camille, Ancien arbitre et Président d'honneur de l'**UNAF 86**

Une remise de gerbe a été effectuée au cimetière de LAVOUX pour le décès de Madame **BERTHAU**, mère d'Alain **BERTHAU**, ancien arbitre UNAFISTE.

VIE DE L'AMICALE

Les drapeaux BIP seront disponibles à partir du **02 décembre 2017**.

L'**UNAF 86** compte à ce jour **89** adhérents.

REUNION SECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE Samedi 02 décembre 2017 à MARSAC

M. Marc **LAVAUD** représentera l'**UNAF 86** à la réunion.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER du 05 au 07 janvier 2018

M. Pascal **FOIRET**, Secrétaire Général de l'**UNAF NATIONALE**, nous avise par mail, le **25 octobre 2017** que l'Assemblée Générale d'Hiver, qui devait se dérouler à ARTIGUES (33), du **05 au 07 Janvier 2018**, a été annulée en raison d'une réquisition Préfectorale de la GIRONDE, pour les installations du site à partir du **01 Janvier 2018**.

Un site de remplacement dans une enveloppe budgétaire similaire n'a pu être trouvé dans un délai imparti. Statutairement, le CDN a l'obligation de faire valider les comptes et le rapport moral de la saison **2016/2017**.

Par conséquent, la date du **05 au 07 Janvier 2018** est donc maintenue et le Conseil National (CDN et Présidents de Sections Régionales) sera convoqué pour l'Assemblée Générale, qui elle, se déroulera à Paris.



CONGRES de l'UNAF NATIONALE à CARCASSONNE du 10 mai 2018 au 13 mai 2018

Le Congrès de l'**UNAF NATIONALE** se déroulera du **10 au 13 mai 2018** à **CARCASSONNE** (OCCITANIE).
Les adhérents peuvent y participer et consulter le déroulement de ce congrès avec les visites organisées par la section locale via :

<http://www.unafoccitanie.fr/images/SR%20Occitanie/Carcassonne2018/Programme.pdf>

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter M. Marc LAVAUD pour le déplacement et le tarif de l'hébergement.

Suite à la demande de M. Jean-Pierre **ZAMO** POUR prendre des carnets de tombola, un débat s'instaure et sa demande est acceptée.

M. Marc **LAVAUD** prendra contact avec lui pour l'envoi de 50 carnets.

JURIDIQUE et DISCIPLINE

JURIDIQUE :

Affaire de Mme Isabelle **TOURRAIS** :

Faits du **11 avril 2015**, lors d'un match de championnat R4 en Charente lors de manifestation sportive.

Violences sur une personne chargée d'une mission de service public suivie d'une incapacité de travail n'excédant pas 8 jours.

Invitée à cette réunion, M. Marc LAVAUD lui a remis un chèque concernant les dommages et intérêts payés par l'auteur des faits.

Dossier clos pour l'**UNAF 86** et l'**UNAF NATIONALE**.

Affaire de M. Baptiste **ROUSSEL** :

Faits du **06 décembre 2015** lors d'un match de championnat du District 86.

Outrage sur une personne chargée d'une mission de service public

Dommages et intérêts : le chèque lui sera remis à la prochaine réunion.

Dossier clos pour l'**UNAF 86** et l'**UNAF NATIONALE**.

Affaire de M. Lilas **TRIMUA** :

Faits du **11 décembre 2016** lors d'un match de championnat du District 86.

Injure publique en raison de sa race, de sa religion, de son origine par parole.

Dommages et intérêts : le chèque lui sera envoyé par courrier (Mutation en Région Parisienne).

Dossier clos pour l'**UNAF 86** et l'**UNAF NATIONALE**.

DISCIPLINE :

Le Jeudi 09 novembre 2017, M. Patrick **RIVIERE**, Délégué Juridique Départemental, a accompagné et représenté deux arbitres, à la Commission de Discipline de la LFNA à PUYMOYEN.

Dossier 1

Monsieur Ludovic **TAILLET** :

Non présent en raison d'obligation professionnelle, il était représenté pour des faits d'injures et tentative de coups au cours d'un match de coupe LFNA.

Dossier 2

M. Anthony **GALLAS** :

Présent, il a été assisté pour des faits d'injures, propos blessants et tentative de coups au cours d'un match de championnat R4.

Le Délégué Juridique nous informe qu'il s'est entretenu avec un avocat à la Cour de POITIERS, Maître Élise **FARINE**.
Maître **FARINE** a donné son accord pour nous aider à défendre nos arbitres UNAFISTE en complément de Maître **SILLARD**.

Le délégué juridique se rendra en compagnie de membres du bureau à son étude pour lui présenter notre association ainsi que l'**UNAF 86**, l'**UNAF** Nouvelle-Aquitaine.



FACEBOOK

FACEBOOK :

M. Florent **FAVARD** informe :

- que lors de match de football en championnat départemental ou régional, un trio Unafiste peut lui envoyer une photo pour une parution sur la page FACEBOOK.
- En cas d'agression, l'arbitre peut contacter le Délégué Juridique, M. Patrick **RIVIERE**, dans la rubrique « appeler maintenant ». Un simple clic, vous mettra en relation avec lui.

TOMBOLA :

Une tombola est organisée avant les fêtes de Noël.

Lots à gagner par grille :

Une bourriche de trois douzaines d'œufs

Une bouteille de vin blanc.

Les grilles doivent être retournées à M. Marc **LAVAUD** avant le **01 décembre 2017**.

La remise se fera le **lundi 18 décembre 2017 à partir de 18h00**.

QUESTIONS DIVERSES

M. David **PLAINCHAMP** demande aux membres de l'**UNAF 86**, leur participation au stage des Arbitres au **CREPS de BOIVRE** organisé par la Commission Départementale de l'Arbitrage, le samedi **02 décembre 2017**.

Mme Isabelle **TOURRAIS** remercie le bureau de l'**UNAF 86** de l'avoir accompagnée et soutenue lors de ces différents déplacements chez notre avocat Maître **SILLARD** et au Tribunal Correctionnel de **ANGOULEME**.

Prochaine réunion le mardi 19 décembre 2017 à 18h30.

Le Secrétaire de séance
Patrick **RIVIERE**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE 86

FORMATION de CADRES

FORMATION CONTINUE

Recyclage B.M.F – B.E.1 – B.E.F

saison 2017/2018






Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

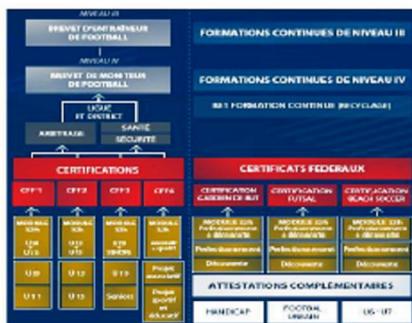
Article 6 :

Les éducateurs ou entraîneurs titulaires du BEES1, BMF, BEF doivent suivre obligatoirement, tous les deux ans, un stage de formation continue de deux journées (16h), organisées par les ligues régionales.

A ce titre et pour répondre à la situation de chacune des personnes concernées par cet article, deux sessions sont programmées au sein du District de Football de la Vienne, à savoir :

- **1^{ère} session : « Découverte des Modules Complémentaires » : 16 heures**
 - o Module FUTSAL le SAMEDI 6 JANVIER 2018 (de 8h30 à 17h30 au Complexe sportif Socio Culturel – 1, Place du Champ de Bataille – 86190 QUINCAÏ)
 - o Module U7 le SAMEDI 17 MARS 2018 (à de 8h30 à 17h30 au siège du District de Football de la Vienne – 1, rue François Prat – 86000 POITIERS)
- **2^{ème} session : « Présentation du Plan de Performance Fédéral » : 16 heures**
 - o Stage de DETECTION/SELECTION U14 Garçons le JEUDI 22 FEVRIER 2018 (lieu à définir de 8h30 à 17h30)
 - o Stage de DETECTION/SELECTION U14 Garçons le VENDREDI 23 FEVRIER 2018 (lieu à définir de 8h30 à 17h30)

Modalités de participation :



Pour participer à l'une ou l'autre de 2 sessions proposées ci-dessus, vous devez vous pré-inscrire via le site internet de la LFNA (<https://lfna.fff.fr>) rubrique « Formation ».



Vous recevrez, par la suite, par mail, un formulaire d'inscription définitif à retourner au service de l'IR2F. Enfin, l'IR2F vous adressera une convocation officielle.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS - C.T 86



DISTRICT DE FOOTBALL